

Un Certificat de Compétences novateur
« **Pratique des métiers d'ingénieur** »
pour valider et valoriser votre expérience
de votre année de césure



Un Certificat de Compétences

« *Pratique des métiers d'ingénieur* »

- **1 - Un partenariat novateur entre l'ECL et le Cnam**
- **2 - Quelques rappels sur le Cnam et ses apports dans votre période de césure**
- **3 - La plus value d'un Certificat de compétences « *Pratique des métiers d'ingénieur* »**
- **4 – Un parcours de césure accompagné partout en France et/ou à l'étranger**
- **5 – Des opportunités de formation avec deux modalités : présentiel et à distance**
- **6 – La validation de votre expérience citoyenne ou en entreprise**
- **7 – Une procédure d'inscription simple « sur liste »**
- **8 – La délivrance du Certificat pour votre réussite**

Un Certificat de Compétences **« Pratique des métiers d'ingénieur »**

- **1 - Un partenariat novateur entre l'ECL et le Cnam**
 - Une **coopération inédite** pour vous permettre :
 - D'obtenir une certification valorisant des acquis enrichissant et complétant la formation prévue dans la formation en associant enseignements hors cursus et expériences pratiques « de terrain »
 - De compléter vos connaissances par un cursus comprenant des modules de formation académique, cohérents et complémentaires avec votre projet de césure

Un Certificat de Compétences **« Pratique des métiers d'ingénieur »**

- **2 – Quelques rappels sur le Cnam et ses apports dans votre cursus**

- **3 missions**

- La formation professionnelle tout au long de la vie
- La recherche technologique et l'innovation
- La diffusion de la culture scientifique et technique

- **Au niveau national et international**

- 158 centres d'enseignement en France et dans le monde,
- 48 implantations sur le territoire
- 480 certifications : titres ou diplômes de bac+1 à bac+8
- Une expertise reconnue et éprouvée sur la valorisation et la validation des acquis de l'expérience

Un Certificat de Compétences « Pratique des métiers d'ingénieur »

- **3 – La plus value d'un certificat de compétences « Pratique des métiers d'ingénieur »**
 - Des apports académiques différents, complémentaires à votre cursus d'ingénieur -*destinés à un public d'actifs-*, pour élargir vos compétences avant d'entrer sur le marché du travail
 - Un enseignement enrichissant vos périodes de stages, en vous permettant une spécialisation et une meilleure appréhension des pratiques professionnelles
 - Un tuteur désigné par le Professeur conseil pour vous accompagner dans ces acquisitions complémentaires à individualiser
 - Une validation reconnue de 60 ECTS
 - 20 ECTS pour 200 heures de formation (Cnam et/ou ECL)
 - 40 ECTS pour les activités extracurriculaires, stages et autres activités en entreprise, association... sur l'année universitaire pour une vraie différenciation sur le marché de l'emploi

Un Certificat de Compétences « Pratique des métiers d'ingénieur »

- **4 – Un parcours de césure en France et/ou à l'étranger**
 - Un certificat accessible à tous les élèves ingénieurs admis et inscrits en césure à l'ECL
 - Un dossier d'admission au CCPMI déposé en mars à l'ECL pour validation du choix des UE (Cnam et/ou ECL), soit 200 heures de formation
 - Un **accueil-information-orientation** possible dans tout Centre Cnam
 - Une inscription globale centralisée par ECL et transmise sur liste, d'UE proposées par le Centre Cnam Paris (exonération des droits d'inscription et frais de scolarité)
 - Un accès sur le portail Environnement Numérique Formation (notes...)
 - Une évaluation par UE en France ou à l'étranger*
 - Un jury Cnam/ECL pour la validation des UE et du Rapport de stage
 - Une délivrance de la certification par le Cnam et l'ECL

Un Certificat de Compétences « Pratique des métiers d'ingénieur »

- **5 – Des opportunités de formation avec différentes modalités**
 - parmi les parcours de formation, diplômes et titres professionnels
 - des modalités de formation souples
 - l'opportunité d'échanger avec des professionnels et de renforcer sa représentation des activités de travail et des organisations
 - la possibilité de créer des liens et d'élargir son réseau professionnel



Cours du soir
et/ou
le samedi



Formation
à distance
tutorée

Un Certificat de Compétences **« Pratique des métiers d'ingénieur »**

- **6 – La validation de votre expérience citoyenne ou en entreprise**
 - Une ou des expériences formatrices à cibler en fonction de son projet personnel et professionnel
 - Une stratégie d'acquisition de compétences par la pratique (citoyenne, entreprise...), à définir et conduire pour garantir une capitalisation profitable

Un Certificat de Compétences « Pratique des métiers d'ingénieur »

7 – Une procédure d'inscription simple dans le réseau Cnam



S'informer

Inscription et admission à l'année de césure (ECL)
Choix des UE Cnam selon liste communiquée (Cnam/ECL)
Pour obtenir les programmes pédagogiques : www.cnam-paris.fr
Rencontre d'un conseiller formation individu (Centre Cnam) et/ou
Assister à une réunion d'information



S'inscrire

Cnam
Inscription sur liste courant septembre pour disposer rapidement des cours (en ligne)



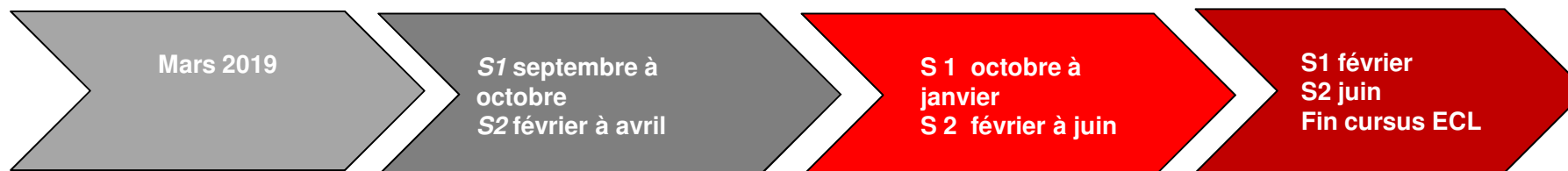
Se former

Cnam
Suivi des cours selon la modalité choisie
Disposer d'un Espace Numérique de Formation (suivi documentaire, notes...)



Obtenir le certificat

Cnam
Evaluations UE
Evaluation stage-s
Commission/jury
ECL/CNAM



Un Certificat de Compétences « Pratique des métiers d'ingénieur »

- **8 – la délivrance du certificat pour votre réussite**

Validation des UE

+

Evaluation des compétences acquises dans les activités extracurriculaires

+

Evaluation des compétences acquises par les élèves-ingénieurs (commission ad hoc Cnam / ECL)

=

Certificat de Compétences (60 ECTS) délivré conjointement par le Cnam et l'ECL

Nota

les crédits obtenus avec ce certificat ne sont pas comptabilisés pour la délivrance du diplôme d'ingénieur ECL (circulaire MESR)

Un site internet pour s'informer www.cnam.fr



Merci pour votre écoute